

Lettre au journal pour demander la publication de l'annonce légale

FICHE D'INFORMATIONS

Caractéristiques :

Expéditeur :	La société en formation
Destinataire :	Le journal habilité à publier des annonces légales
Comment :	Par courrier ou par télécopie
Quand :	Après la rédaction de l'avis de publication
Usage société :	Un exemplaire est conservé par la société

Cette lettre est établie, par le représentant légal de la société, au journal habilité à publier des annonces légales.

Il conviendra de prendre contact avec le journal, afin de connaître les conditions de parution. Certains journaux demandent un acompte ou le règlement de l'intégralité de l'annonce avant la publication.

Le prix de l'annonce dépend du nombre de caractères y figurant. Le tarif est défini par département selon un arrêté préfectorale.

L'attestation de parution délivrée par le journal comportant le texte de l'annonce, la date de parution et le cachet du journal ou une copie du journal sont à joindre au dossier transmis au Centre des formalités des entreprises (CFE).

La liste des journaux habilités à recevoir les annonces légales est disponible sur le site de l'APCE :

<http://www.apce.com/pid1642/journaux-d-annonces-legales.html?espace=1&tp=1>